



Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

ARRETE N° 2007-006 DOF
du
PORTANT organisation de l'enquête publique
relative au déclassement d'un délaissé
provenant de la R.D. 40 sur le ban de la
commune de SOULTZMATT

Colmar, le 03 AVR. 2007

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 16 mars 2007 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'un délaissé provenant de la R.D. 40 sur le ban de la commune de SOULTZMATT;
- VU la décision préfectorale en date du 31 décembre 2006 portant établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire-Enquêteur pour l'année 2007;
- VU le plan parcellaire indiquant la parcelle de terrain à déclasser et à classer dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de SOULTZMATT, à une enquête publique tendant au déclassement d'un délaissé provenant de la R.D. 40 sur le ban de la commune de SOULTZMATT.

L'enquête se déroulera du 30 avril 2007 au 14 mai 2007 inclus.

ARTICLE 2 :

Est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur : Monsieur Pierre BOUARD, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et forêts en retraite, demeurant 6 rue Saint Léger à 68040 INGERSHEIM.

Le Commissaire-Enquêteur siègera à la Mairie de SOULTZMATT, trois jours pendant la durée de l'enquête, soit :

- Le Lundi 30 avril 2007 de 10 heures à 12 heures
- Le Jeudi 10 mai 2007 de 10 heures à 12 heures
- Le Lundi 14 mai 2007 de 16 heures à 18 heures

où il visera toutes les pièces de l'enquête et recevra les déclarations des intéressés sur le projet de déclassement.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de SOULTZMATT du 30 avril 2007 au 14 mai 2007 inclusivement, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 4 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui transmettra, dans le délai d'un mois, au Président du Conseil Général - Direction des Opérations Foncières et Immobilières, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

ARTICLE 5 :

Avis du présent arrêté sera affiché aux portes de la Mairie de SOULTZMATT et publié par tout autre procédé en usage dans cette commune quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au Maire précité et elle est certifiée par lui.

Avis de cet arrêté sera, en outre, inséré en caractères apparents, à la diligence du Département du Haut-Rhin, dans deux journaux publiés dans le Département, huit jours avant l'ouverture de l'enquête.

4 AVR 2007

ARTICLE 6 :

Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Monsieur le Maire de la Commune de SOULTZMATT
Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à COLMAR, le 03 AVR. 2007

Acte officiel exécutoire
Réception 4/4/2007
Publication 20/4/2007
Yves GRASS

LE PRESIDENT
